

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 19 Septembre 2023

- - -

Le 19 Septembre 2023 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 13 Septembre 2023 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, , Mme Claudine LACROIX, , Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : M. Serge GALES M. Jean-Marc LACROIX

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 8 Votants : 9
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation des procès-verbaux des derniers conseils municipaux

Michel VÉDRUNE

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 22 Aout 2023 et 14 Septembre 2023 ont été transmis aux conseillers pour correction.
Après adoptions des corrections proposées,

✓ **Les PV sont approuvés par 9 voix pour 0 abstentions 0 voix contre**

2. Plan de gestion du CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE -

Jacques FOUCHER

Le chemin de saint Jacques de Compostelle classé « BIEN CULTUREL » au patrimoine mondial de l'UNESCO, fait l'objet de deux niveaux de plan de gestion.

- Un plan de gestion au niveau de chaque œuvre ou tronçon de chemin classé.
- Un plan de gestion global.

Nous devons nous prononcer sur le plan de gestion global.

Après analyse du document, il apparaît que notre vigilance doit porter sur deux points :

- Lors de la définition des « zones tampon » qui reste à réaliser (zones à proximité immédiates du chemin sur lesquels pourrait s'appliquer des recommandations ou contraintes)
 - Dans le cadre de la rédaction du PLUI, à travers la traduction de ces recommandations ou contraintes dans le règlement d'urbanisme (AOP)
- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

3. RESTAURATION DU SITE DE PECH LAGLAIRE 1

-

Jacques FOUCHER

- ✓ Sur proposition de l'équipe de Vincent Ard qui a réalisé les fouilles du dolmen un plan de restitution du site a été proposé et est en cours d'examen par la DRAC.
- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident le plan de restitution avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

Des devis ont été réalisés par l'entreprise de Vincent Caussanel pour la partie pierre et l'atelier de Carbo pour la partie fer.

Le devis de Vincent Caussanel pourrait être ramené à 600 € HT en réalisant la mise en place par une équipe de bénévoles fournie par V Caussanel. Une partie importante de ce devis pourrai être pris en charge par Meganeo dans le cadre des fouilles.

La partie fer sera réexaminée ultérieurement.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

4. REMPLACEMENT DES ASPIRATEURS DE L'ECOLE

-Mathilde VEDRUNE

Deux aspirateurs sont hors service

Il est proposé de les remplacer

Des devis sont en cours de réalisation.

Un devis d'un montant de 189 € semble correspondre à notre demande.

Nous ferons l'acquisition d'un exemplaire dans un premier temps, le second sera commandé si l'essai est concluant.

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

5. PROJET création d'un « ECOLIEU » sur les parcelles de la Combe - Michel VEDRUNE

Une association nous a transmis un projet d'Eco lieu pour les parcelles de la Combe (2 lots).

Ce projet rédigé au départ pour une autre commune ne semble pas vraiment adapté aux 2 lots en commercialisation.

Au vu de leur projet, les terrains disponibles ne semblent pas correspondre à leur besoin. Il est proposé de demander une adaptation du projet aux parcelles concernées avant de prendre une décision.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

6. PETITS TRAVAUX A L'ECOLE - Michel VEDRUNE

A la demande de la direction, nous devons procéder à la réalisation de quelques petits travaux.

- Installation d'un lavabo d'extérieur pour la maternelle
- Réalisation d'un placard pour le photocopieur de la maternelle (demande de l'inspection) devis en cours).
- Petite extension du préau pour protection vélos et trottinettes (devis en cours)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

7. REMPLACEMENT PERSONNEL DE L'ECOLE- Michel VEDRUNE

La dernière personne embauchée Nathalie Vogel souhaite mettre fin à son contrat.

Il est proposé de recruter une autre personne pour la remplacer.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

COMMISSIONS

8. PROJET AUBERGE - POINT DE SITUATION

L'architecte, Mr Hebert va nous présenter l'avant-projet jeudi 5 octobre à 14h30.

Il est confirmé que la commune devra acquérir les bâtiments auprès de l'EPF avant le début des travaux pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

9. MISE EN PLACE D'UN GOUTER A L'ECOLE - Michel VEDRUNE

La direction de l'école souhaite mettre en place un goûter pour tous les élèves.

Il a été proposé de faire un test géré par les parents d'élèves avant d'envisager de transférer la facturation à la mairie (comme pour la cantine).

10. ANALYSE DU COUT DE LA CANTINE SOCIALE - Claudine LACROIX/Gilles BELLIVIER

Le reste à charge pour la commune du cout de la cantine sociale est de 272 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce montant reste supportable pour la commune.

Compte tenu de son intérêt social, Le fonctionnement sera maintenu pour l'année scolaire qui débute

11. ANALYSE DU COUT DU PERSONNEL - Claudine LACROIX

L'analyse à fin Aout des dépenses (salaires et **cotisations** sociales) de personnel sont conforme aux prévisions du budget.

12. CREATION D'UN STATIONNEMENT RESERVE AU BUS SCOLAIRE -Jacques FOUCHER

A la demande du chauffeur qui assure le transport scolaire et en vu d'améliorer la sécurité il est proposé de créer un emplacement réservé pour le bus scolaire devant la maternelle.

La mairie de Carayac se propose de fournir le panneau nécessaire (le poteau est présent) l'employer communal pourra réaliser le traçage au sol.

Un arrêté sera pris en ce sens.

12.VILLAGE AVENIR nouvel appel à candidature - Michel VEDRUNE

Un nouvel appel à projet « village à venir » est ouvert.

Compte tenu de l'avancée de nos divers projets, Il ne nous apparait pas justifié de représenter notre candidature à cet appel à projet.

13. TOITURE de L'ÉGLISE - Michel VEDRUNE

Le dossier est complet. Les travaux vont pouvoir commencer cet automne.

L'architecte a été contacté pour programmer au plus tôt les travaux avec l'artisan.

14. REUNION DE SECTEUR GF - Jacques FOUCHER/Nathalie MASBOU

Le projet base-trail est toujours d'actualité une réunion aura lieu le mardi 3 octobre à 18h à Montbrun

15. CONFERENCE DES MAIRES définition des zones d'accélération des énergies renouvelables ZAER - Jacques FOUCHER

Une réunion d'information a eu lieu au sein des instances du Grand Figeac. Le compte rendu sera transmis aux membres de la commission énergie qui se réunira ensuite pour commencer à travailler sur les propositions à émettre.

15. COMPOSTAGE - Emmanuel SAILLY

A partir du 01/01/2024 il sera obligatoire de traiter nos déchets. Le grand Figeac va fournir des composteurs. (Il est demandé à toutes les personnes intéressées de s'inscrire, cf les documents du Grand Figeac déjà transmis) Le 9 octobre la responsable environnement du SYDED passera chez les habitants du bourg de GREALOU pour leur expliquer le principe et leur fournir des seaux.

Un composteur communal, à dispositions des personnes qui ne possèdent pas de composteur individuel devrait être mis en place au niveau des containers à proximité de l'église

La séance s'est terminée à 22h20.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 19 octobre à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 19/09/2023

La secrétaire de séance :
Mélanie FAGES

Le Maire :
Michel VÉDRUNE